

3^{ème} : HORAIRES

(Fiche consultable et téléchargeable sur le site ec29.org/portail,
rubrique « Informations générales / fiches-guides / collège »)

A quelles questions cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?

- Quel est l'horaire élève en 3^{ème} ?
- Comment se répartissent les enseignements en 3^{ème} ?

PRESENTATION :

- ☞ **La nouvelle organisation des enseignements en classe de 3^{ème}** (cycle d'orientation du collège), prévue par le BO n° 28 du 15 juillet 2005 pour la **rentrée de l'année scolaire 2005-2006, se substitue aux diverses classes de 3^{ème} existantes.**
- ☞ L'organisation retenue pour cette classe fait coexister :
 - **des enseignements obligatoires**, visant à garantir à tous les élèves l'acquisition d'une formation commune de connaissances et de compétences,
 - **des enseignements facultatifs** permettant de prendre en compte la diversité des élèves et de leurs attentes.

HORAIRE ELEVE :

Enseignements obligatoires	
Français	4 h 30
Mathématiques	4 h
Langue vivante étrangère	3 h
Histoire-géographie, éducation civique	3 h 30
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Physique-chimie	2 h
Technologie	2 h
Enseignements artistiques :	
-Arts plastiques,	1 h
-Éducation musicale	1 h
Éducation physique et sportive	3 h
Langue vivante 2 (étrangère ou régionale)	3 h

Enseignements facultatifs	
Découverte professionnelle	3 h ou 6 h (1)
ou Langue vivante 2 (régionale ou étrangère) (2)	3 h
ou Langue ancienne (Latin, Grec) (3)	3 h
Heures de vie de classe : 10 heures annuelles	

(1) Le **module Découverte professionnelle** peut être porté à 6 heures. Dans ce cas, **les élèves ne suivent pas l'enseignement obligatoire de LV2.**

(2) Langue vivante régionale ou étrangère :

- LV2 régionale pour les élèves ayant choisi une LV2 langue étrangère au titre des enseignements obligatoires ;
- LV2 étrangère pour les élèves ayant choisi une LV2 langue régionale au titre des enseignements obligatoires.

(3) Dans la mesure des possibilités des collèges (capacité d'accueil et organisation des emplois du temps), certains élèves peuvent suivre à la fois un enseignement de latin et de grec.

LES NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS DE DECOUVERTE PROFESSIONNELLE :

- ☞ **Un enseignement de découverte professionnelle** est introduit en 3^{ème} sous la forme :
 - d'une option facultative 3 heures,
 - d'un module 6 heures.
- ☞ **L'option de découverte professionnelle de 3 heures :**
 - est ajoutée à la liste des **enseignements facultatifs** déjà proposée aux élèves (langue vivante étrangère ou régionale, latin, grec).
 - **Cette option peut être choisie par tous les élèves.**
 - Elle vise à **apporter une ouverture sur le monde professionnel** et contribue à l'éducation à l'orientation des élèves.
- ☞ **Le module de découverte professionnelle de 6 heures :**
 - s'adresse à **des élèves volontaires.**
 - Il est implanté le plus souvent **en lycée professionnel.**
 - Ce module a pour objectif de **remobiliser les élèves autour d'un projet de formation** en leur faisant découvrir plusieurs champs professionnels et en leur permettant des réalisations pratiques. Il doit les aider à préparer une orientation positive à l'issue de la classe de 3^{ème}.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES :

- ☞ **Organisation des enseignements au collège : horaires de la classe de 3^{ème}**, consultable et téléchargeable sur le site Eduscol du Ministère de l'Éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/D0072/horaires-troisieme.htm>

INSTRUCTIONS OFFICIELLES :

- ☞ BO n° 28 du 15/07/04 : **Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de 3^{ème})** :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0401438A.htm>
- ☞ BO n° 5 du 30/01/97 : **Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de 3^{ème})**

RENOI VERS D'AUTRES FICHES-GUIDES :

- ☞ Fiche « **Option facultative de découverte professionnelle de 3 heures en classe de 3^{ème}** » (PL12352), rubrique « Collège ».
- ☞ Fiche « **Module de découverte professionnelle de 6 heures en classe de 3^{ème}** » (PL12353), rubrique « Collège ».

CONTACTS :

- ☞ **Direction de l'Enseignement catholique du Finistère,**
M. Patrick LAMOUR, Responsable du Service Pédagogie-Formation 2nd Degré
2 rue César Franck – 29196 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 64 16 04 ou 02 98 64 16 00.